

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX M. FERARD, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. QUEYREIX

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N° 2025/052 - RECRUTEMENT D'UN AGENT NON-TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Vu le nombre d'enfants prévisionnels de 53 inscrits à la cantine en maternelle

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir pour assurer la surveillance et l'accompagnement des enfants de maternelle à la cantine pendant la pause méridienne ;

⇒ **Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- la création à compter du 01 septembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7heures/35ème sur le temps scolaire uniquement.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 11 mois allant du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus.

- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 (indice majoré 366) du grade de recrutement.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 10 juillet 2025.

La Maire,

Françoise RIVET

